



Convention de partenariat 2017

Entre

Dijon Métropole dont le siège est situé à Dijon, 40 avenue du Drapeau, représentée par Monsieur François REBSAMEN en sa qualité de Président

ci-après dénommée « Dijon Métropole »

d'une part,

Et

La Fédération Française du Bâtiment Côte-d'Or située à Dijon, 13 rue Jeannin, représentée Monsieur Frédéric DEMONGÉOT en sa qualité de Président

ci-après dénommée « FFB 21 »

et

La Fédération Française du Bâtiment Bourgogne Franche-Comté dont le siège est situé à Dijon, 88 rue Jean-Jacques Rousseau, représentée par Monsieur Bernard LABOREY en sa qualité de Président

ci-après dénommée « FFB BFC »

d'autre part,

Préambule

Dijon Métropole – capitale de la région Bourgogne Franche-Comté – regroupe 24 communes, compte 254 000 habitants et s'étend sur 23 710 hectares.

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Dijon Métropole porte une politique active de réhabilitation thermique de son parc d'habitat, composé à 73 % de logements collectifs (27 % logements individuels) et dont 46 % ont été construits avant 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques.

Conjointement à l'enjeu environnemental de lutte contre les consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre, et à l'enjeu social de maîtrise des factures de chauffage et d'accès à des logements répondant aux standards de performance énergétique, Dijon Métropole porte également un enjeu économique avec le développement de l'emploi et de nouvelles filières.

Avec le soutien financier de l'ADEME et de la Région, Dijon Métropole s'est dotée d'une plateforme locale dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat privé « Rénovéco Dijon Métropole ». Ses missions s'articulent autour de deux axes principaux : accompagner d'une part les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leur projet de réhabilitation performante, et d'autre part, les professionnels du bâtiment dans l'évolution de leurs pratiques et l'acquisition de nouveaux savoirs pour répondre aux exigences de ce marché en plein essor.

Avec plus de 1000 entreprises et artisans du bâtiment présents sur le territoire et se positionnant potentiellement sur le segment de la réhabilitation performante, l'enjeu de mobilisation de ces professionnels est majeur à l'échelle du bassin métropolitain. A ce titre, Rénovéco Dijon Métropole développe un programme d'accompagnement dédié, en partenariat étroit avec les principaux organismes professionnels tels que la Fédération Française du Bâtiment.

La Fédération départementale du Bâtiment accompagne et soutient les entreprises en répondant à toutes les questions qu'elles se posent dans leur vie quotidienne. Sa mission de proximité s'articule autour de trois axes essentiels : action d'influence auprès des décideurs, expertise pluridisciplinaire et assistance de proximité.

Au cœur des échanges, la Fédération régionale impulse les politiques départementales et orchestre les initiatives. Relais indispensable, elle assure l'unité d'action de l'organisation professionnelle en mutualisant les expériences, les compétences et les moyens.

Les 32 Unions et Syndicats de métiers expriment la richesse et la diversité des métiers du Bâtiment. Ils représentent leur profession et la FFB auprès d'instances nationales, européennes et internationales en matière de recherche et développement, d'analyse des besoins de formation et de promotion des métiers.

Signataire du Contrat d'appui à la performance et à l'évolution des compétences (CAPéCO) de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la FFB porte des actions coordonnant les aspects compétitivité et compétences des filières, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique.

Dijon Métropole et la FFB, acteurs à part entière des programmes d'intervention de la région Bourgogne-Franche-Comté, à l'appui de leur volonté commune d'agir pour l'amplification des travaux de rénovation énergétique de qualité dans l'habitat et pour le développement d'une offre professionnelle compétente, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre de la présente convention de partenariat.

L'objet de ce partenariat est de mettre en œuvre, autour de l'enjeu de la rénovation énergétique de l'habitat privé en direction des entreprises artisanales et des particuliers, une organisation opérationnelle porteuse de valeurs ajoutées pour toutes les parties prenantes.

Article 1 : Objet de l'accord

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités du partenariat établi entre Dijon Métropole, la FFB 21 et la FFB BFC, en vue de la mise en place d'un programme d'actions pour la sensibilisation et la mobilisation des entreprises et artisans du Bâtiment de Dijon Métropole sur la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Au vu des priorités et spécificités du territoire, un certain nombre d'actions à mener en direction des entreprises et des artisans du Bâtiment ont été retenues pour l'année 2017. Elles sont décrites dans les « fiches actions » annexées à la présente convention :

- « Réunion d'information technique »
- « Quel BIM pour mon entreprise ? »

Ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers, réunions d'information, conférences, visites de chantier...

Elles sont issues du CAPÉCO Bâtiment et diffusées via le catalogue des actions territoriales sur la rénovation énergétique en Bourgogne, réalisé par Bourgogne Bâtiment Durable (BBD), pour l'ADEME et la Région. Elles peuvent être co-organisées par Dijon Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat avec la participation de la FFB, ou elles peuvent être directement co-organisées par Dijon Métropole et la FFB.

Article 2 : Périmètre du partenariat

Le périmètre du partenariat est décrit dans les « fiches action » avec notamment :

- le contexte et l'objectif de l'action,
- son contenu et son déroulé,
- les modalités de mise en œuvre et les rôles respectifs de chaque partie,
- les moyens mobilisés,

Un tableau de répartition des principales tâches à réaliser pour chaque action figure ainsi en annexe de cette convention.

Article 3 : Engagements des parties

3.1. Engagements de Dijon Métropole

Dijon Métropole, au travers de sa plateforme de rénovation énergétique Rénovéco Dijon Métropole, s'engage à :

- Identifier et capter les entreprises cibles sur le territoire concerné ;
- assurer la promotion des actions listées en annexe sur son territoire auprès des publics cibles (médias locaux, affichage, revues communales et intercommunales...) ;
- mobiliser les partenaires locaux et institutionnels autour de ces actions ;
- mettre à disposition des salles et tout moyen logistique nécessaire pour les réunions et les animations liées à ces actions environnementales ;
- signaler à la FFB 21 et la FFB BFC toute entreprise susceptible d'être intéressée par les actions ;
- faire remonter à la FFB 21 et la FFB BFC toute problématique ou besoin en lien avec ses compétences en matière d'accompagnement des entreprises.

3.2. Engagements de la FFB

La FFB s'engage à :

- mettre à disposition ;
 - un expert (FFB 21) sur la rénovation énergétique dans le cadre de réunions ou autres opérations organisées par Dijon Métropole,
 - un expert (FFB BFC) pour mener les actions dans le cadre du CAPéCO Bâtiment, définies en annexe,
- contribuer à la réalisation des supports de communication liés aux actions listées en annexe ;
- préparer et animer les réunions sur les thématiques ciblées qui requièrent ce mode de sensibilisation ;
- collaborer avec les autres acteurs susceptibles d'être associés à la mise en œuvre des actions (CAPEB et CMA) ;
- mettre à disposition son fichier d'entreprises pour diverses invitations à des manifestations en lien avec la présente convention (FFB 21) ;
- mettre à disposition un conseiller expert pour rencontrer les entreprises ayant fait remonter un besoin dans son champ de compétence.

Article 4 : Communication

Chacun des signataires est tenu à des obligations de communication dans les cadres des différents dispositifs d'intervention régionaux. Par conséquent, tous les supports de communication relatifs aux actions, objets de la présente convention devront comporter les logos de chaque partie, ainsi que les logos des financeurs ci-dessous :

Avec le soutien financier :



Article 5 : Suivi de la convention

Les parties conviennent de se rencontrer une fois par an pour établir un bilan de leur partenariat et réorienter éventuellement certains dispositifs et préparer au mieux les actions susceptibles d'être mises en œuvre l'année suivante. Ce bilan s'appuiera notamment sur le suivi et l'évaluation des différentes actions.

Ces fiches actions pourront être complétées, voire supprimées à l'achèvement des opérations concernées. De nouvelles fiches actions pourront également être activées. Ces évolutions interviendront en fonction des besoins, des projets développés localement et/ou de la réglementation, après validation conjointe des parties.

Article 6 : Durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée d'un an tacitement reconductible.

La convention peut faire l'objet d'avenants aussi bien pour sa durée que son contenu et peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de deux mois avant la date souhaitée de résiliation.

Article 7 : Responsabilité

Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre, en dehors de ce qui a été expressément stipulé dans le cadre de la présente convention.

Article 8 : Litiges et attributions juridiques

La présente convention est soumise à la loi française.

Les parties conviennent de tout entreprendre pour régler leur éventuel litige de façon amiable. A défaut d'accord sous trois mois, chacune des parties retrouvera toute liberté pour saisir le tribunal compétent si elle le souhaite.

Fait à _____, le _____

Pour Dijon Métropole
le Président

Pour la FFB Côte d'Or
le Président

Pour la FFB BFC
le Président

François REBSAMEN

Frédéric DEMONGEOT

Bernard LABOREY

ANNEXES : FICHES-ACTIONS

Annexe 1 : « Réunion d'information technique »

Objectif de l'opération :

A partir de la diffusion d'informations techniques pertinentes lors de réunions, de démonstrations (matériels, machines ou systèmes innovants) ou de visites (chantiers, ateliers, usines de fabrication de matériaux), l'objectif de cette action est de permettre aux entreprises de mieux appréhender les évolutions liées à leur métier et à leur activité, de les inciter à se tenir à jour et de les amener progressivement à mettre en place des solutions innovantes.

Description et déroulé de l'opération :

Cette opération consiste à présenter aux entreprises des informations techniques pouvant porter sur différentes thématiques (mono métier ou transversale à plusieurs corps d'état) :

- ✦ Évolutions de normes, DTU ou nouveaux DTU et normes
- ✦ Réunions liées aux interfaces (ex : planchers chauffants, tolérances d'exécution, isolation thermique et étanchéité à l'air, RT 2012 et perméabilité à l'air, ...)

Elle peut prendre différentes formes : présentation en salle, démonstration de matériaux ou produits, de visites d'installations, ...

Coûts de l'action :

La participation est gratuite pour les entreprises.

Outils et ressources disponibles :

Selon les thèmes, la FFB dispose de bons nombres de supports documentaires relatifs aux sujets techniques traités.

Répartition des principales tâches :

Rénovéco Dijon Métropole	FFB	Tâches
	FFB BFC	Rechercher le(s) intervenant(s) et prendre contact
X	X	Réaliser le(s) document(s) de communication (plaquette, invitation, actualité, ...)
X	X	Diffuser l'information sur le territoire aux publics cibles (liste e-mailings, courriers, relances téléphoniques, ...)
X	X	Communiquer l'information (SI, revue, bulletin...)
X		Gérer les inscriptions et établir la liste des participants
X		Trouver et réserver une salle
X	X	Préparation de la salle (tables, chaises, documentation, écran, vidéoprojecteur, ...)
X	X	Fourniture du matériel (documentation, écran, vidéoprojecteur, paperboard, stylos, ...)
X		Financement et préparation de pots de convivialité (boissons, biscuits, ...), plateau-repas
X	X	Accueil du public
	X	Animation d'une ou des réunion(s)

Annexe 2 : « Quel BIM pour mon entreprise ? »

Objectif de l'opération

Le BIM représente une autre manière de travailler ensemble et de conduire les opérations, de la conception à la déconstruction, visant à améliorer la qualité de l'ouvrage, la performance des projets et la rentabilité des entreprises.

Il constitue une priorité inscrite au CAPÉCO Bâtiment, avec pour objectif de rendre accessible le BIM à toutes les entreprises du Bâtiment, via, notamment, un plan de sensibilisation massif que la FFB met en œuvre depuis mi 2015.

Le défi est importants car les outils sont en constante évolution et intègrent des techniques numériques innovantes telles que la simulation de performance énergétique. De plus, tous les métiers sont là encore concernés et devront adapter leurs habitudes de travail pour tenir compte de cette évolution.

Les objectifs de cette opération sont : démystifier le BIM auprès des entreprises artisanales, les informer, les sensibiliser et les accompagner sur le développement du numérique.

Description et déroulé d'une opération :

Cette opération comprend les actions suivantes :

- ⤴ Organisation de réunions de sensibilisation générale ou sur un thème spécifique (pour répondre aux besoins d'entreprises par exemple)
- ⤴ Démonstrations d'outils numériques au service du chantier
- ⤴ Organisation et tenue de stands avec projection vidéo sur le BIM, réponses aux questions et démonstration d'outils innovants (relevés et prises de mesure sur tablettes, scan 3D etc...)
- ⤴ Organisation de déplacements lors de salons (BIM WORLD, BIM'S DAY)
- ⤴ Diffusion de fiches d'information, du flyer « Quel BIM pour mon entreprise ? », d'une vidéo pédagogique sur le BIM et remise de multiconnectiques avec clé USB

Coûts de l'action : Actions gratuites pour les entreprises

Outils et ressources disponibles :

- ⤴ Fiches d'information
- ⤴ Flyers « Quel BIM pour mon entreprise ? »
- ⤴ Multiconnectiques avec clé USB
- ⤴ Modèle d'invitation incluant le programme de la réunion de sensibilisation
- ⤴ Lien vers la vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=EGlqF9eM6pM>

Répartition des principales tâches :

Rénovéco Dijon Métropole	FFB	Tâches
	FFB BFC	Rechercher le(s) intervenant(s) et prendre contact
X	X	Réaliser le(s) document(s) de communication (plaquette, invitation, actualité, ...)
X	X	Diffuser l'information sur le territoire aux publics cibles (liste e-mailings, courriers, relances téléphoniques, ...)
X	X	Communiquer l'information (SI, revue, bulletin...)
X		Gérer les inscriptions et établir la liste des participants
X		Trouver et réserver une salle
X	X	Préparation de la salle (tables, chaises, documentation, écran, vidéoprojecteur, ...)
X	X	Fourniture du matériel (documentation, écran, vidéoprojecteur, paperboard, stylos, ...)
X		Financement et préparation de pots de convivialité (boissons, biscuits, ...) ou plateau-repas
X	X	Accueil du public
	X	Animation d'une ou des réunions